



## PROMESSE DE PARTIE À L'ÉGARD DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL

1. Je promets à la *Commission d'enquête sur Cornwall* que les documents et renseignements que mon avocat m'a montrés en rapport avec le travail de la Commission seront utilisés uniquement à des fins liées à l'Enquête publique sur Cornwall, et qu'ils ne seront dévoilés à personne et ni rendus publics.
2. Je comprends que ces documents et renseignements ont été obtenus par la Commission en vertu de ses pouvoirs légaux et qu'ils demeurent sous son autorité.
3. Je comprends que ces documents et renseignements me sont montrés en cas de nécessité absolue uniquement.
4. Je comprends que le commissaire peut imposer des sanctions pour toute violation de la présente promesse, y compris la perte ou la limitation de la qualité pour agir ou du financement.
5. La présente promesse n'a plus aucun effet à l'égard des documents et renseignements une fois qu'ils ont été produits en preuve dans le cadre des instances de la Commission. Le commissaire peut, sur demande, me dégager de l'obligation de respecter ma promesse, ou une partie de celle-ci, en ce qui concerne un document ou des renseignements précis que m'a montrés mon avocat en rapport avec les instances de la Commission.

---

Signature

---

Témoin

---

Partie

---

Date

---

Date

---

